

Communiqué de presse

IMMOFONDS suburban / Détails de l'augmentation de capital

IMMOFONDS suburban donne des détails sur l'augmentation de capital prévue avec un volume d'émission maximal de CHF 14,4 millions

Une augmentation de capital est prévue pour IMMOFONDS suburban avec un volume d'émission maximal de CHF 14,4 millions. Le prix d'émission est de CHF 108.00 net par part et le délai de souscription débute le 10 septembre 2024.

Zurich, le 4 septembre 2024 – La direction du fonds Immofonds Asset Management AG réalise pour son fonds immobilier IMMOFONDS suburban une augmentation de capital d'un montant maximal de CHF 14,4 millions du 10 septembre 2024 au 17 septembre 2024, 12h00 (CEST). L'émission se fait à la commission ("best-effort basis") dans le cadre d'une offre publique de souscription en Suisse.

Un (1) droit de souscription est attribué à chaque ancienne part. Quatre (4) droits de souscription donnent droit à une (1) nouvelle part. Au total, un maximum de 134 442 nouvelles parts d'IMMOFONDS suburban seront émises. Le nombre de parts en circulation s'élèvera ainsi à 672 213 parts au maximum. Les parts non souscrites ne seront éventuellement pas émises, ce qui peut modifier le montant de l'émission. Le prix d'émission s'élève à CHF 108,00 net par part à la date de libération.

Le nombre exact de nouvelles parts à émettre sera déterminé à l'issue du délai de souscription. La libération devrait avoir lieu le 20 septembre 2024. En supposant que tous les droits de souscription soient exercés et que l'augmentation de capital soit réalisée dans son intégralité, le volume de la transaction s'élèvera à CHF 14,4 millions. Les nouvelles parts donneront droit à une distribution intégrale pour l'exercice 2024.

Le produit de l'émission de l'augmentation de capital prévue d'IMMOFONDS suburban doit permettre de réduire l'endettement et de développer le portefeuille conformément à la stratégie. Pour ce faire, l'accent est mis sur l'acquisition d'immeubles attrayants qui complètent de manière optimale le portefeuille déjà existant. En outre, il est prévu de mettre en œuvre d'autres mesures ESG.

Les modalités de réalisation de l'augmentation de capital figurent dans le prospectus d'émission du 4 septembre 2024. Tous les documents pertinents relatifs à l'augmentation de capital sont disponibles gratuitement sur www.swissfunddata.ch et sur <https://www.immofonds.ch/fr/fonds/immofonds-suburban/documents>. Les conditions sur l'augmentation de capital publiées dans le prospectus d'émission sont déterminantes.

Chiffres clés de l'augmentation de capital et calendrier prévisionnel

Nom du fonds	IMMOFONDS suburban
Domicile du fonds	Suisse
Direction du fonds	Immofonds Asset Management AG, Zurich
Banque dépositaire	Banque cantonale de Zoug, Zoug
Autorité de paiement	Banque cantonale de Zoug, Zoug
Distributeur	Zuger Kantonalbank, Zoug
Organ de révision	PricewaterhouseCoopers AG, Zurich
Expert chargé des estimations	Jones Lang LaSalle AG
Clearing	SIX SIS, Olten
Volume d'émission	Max. CHF 14,4 millions (max. 134 42 nouvelles parts)
Droits de souscription/rapport	Un (1) droit de souscription est attribué à chaque part existante. Quatre (4) droits de souscription donnent droit à une (1) nouvelle part contre paiement du prix d'émission en francs suisses (CHF).
Nombre de parts existantes	537 771
Prix d'émission par part	CHF 108,00 net
Négociation des droits de souscription	Il n'y a pas de négoce officiel des droits de souscription.
Délai de souscription	10 septembre - 16 septembre 2024, 12h00 (CEST)
Période de souscription	10 septembre - 17 septembre 2024, 12h00 (CEST)
Annonce du nombre effectif de nouvelles parts à émettre	18 septembre 2024
Libération/livraison	20 septembre 2024
Utilisation du produit de l'émission	Le produit de l'émission est utilisé pour le remboursement de crédits bancaires et pour des investissements dans des valeurs immobilières dans toute la Suisse dans le cadre de la stratégie de placement du fonds immobilier.
Numéro de valeur / ISIN	Parts: 114668515 / CH1146685156 Droits de souscription: 137427410 / CH1374274103

A propos d'IMMOFONDS suburban

IMMOFONDS suburban (valeur 114668515, ISIN CH1146685156) est un fonds immobilier de droit suisse pour **investisseurs qualifiés**, autorisé par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers, FINMA. IMMOFONDS suburban investit dans des terrains et des immeubles d'habitation dans toute la Suisse. L'accent est mis sur les immeubles d'habitation situés en dehors des grands centres, sur des sites d'importance régionale et bien situés, en particulier dans les grandes régions du lac de Constance, de la Suisse centrale, de la région des Trois-Lacs, de la vallée du Rhin saint-galloise, du Bas-Valais et du Tessin. L'objectif de placement d'IMMOFONDS suburban est un développement à long terme de la substance avec des opportunités de rendement attrayantes pour une distribution substantielle et régulière.

À propos d'Immofonds Asset Management AG

Immofonds Asset Management SA est autorisée et réglementée par la FINMA en tant que direction de fonds. Depuis 1955, elle investit dans des valeurs immobilières suisses. La fortune totale qu'elle gère s'élève à environ 2,3 milliards de CHF, avec un pipeline de développement de 700 millions de CHF supplémentaires. Avec une équipe de professionnels de l'immobilier et de la finance, elle gère deux produits - IMMOFONDS, coté en bourse, et IMMOFONDS suburban. Elle les développe en permanence afin de mettre à disposition des locataires des espaces de vie attrayants à long terme et d'assurer aux investisseurs un portefeuille rentable et de valeur stable.

Plus d'informations

Immofonds Asset Management AG / +41 44 511 99 30 / info@immofonds.ch

Gabriela Theus, directrice générale / gabriela.theus@immofonds.ch

Stephan Ehram, directeur financier / stephan.ehram@immofonds.ch

Clause de non-responsabilité

Ce communiqué de presse est considéré comme une publicité conformément aux dispositions de la loi sur les services financiers (LSFin). L'IMMOFONDS suburban est exclusivement ouvert aux investisseurs qualifiés selon l'art. 10 al. 3 et 3ter LPCC. Le présent communiqué de presse (i) ne constitue ni un prospectus au sens des art. 35 et suivants LSFin, ni une fiche d'information de base au sens des art. 58 et suivants LSFin, ni un prospectus simplifié ou des informations clés pour les investisseurs (documents d'informations clés pour l'investisseur, DICI) au sens de la loi suisse sur les placements collectifs (LPCC) ou un prospectus d'émission selon le règlement de cotation de la bourse suisse ou d'un autre système de négoce et (ii) ne peut pas être proposé ou rendu accessible au public d'une autre manière, en Suisse ou depuis la Suisse. Le présent communiqué de presse s'adresse exclusivement à des destinataires domiciliés en Suisse pour une utilisation personnelle et ne doit pas être totalement ou partiellement reproduit, modifié, distribué ou transmis à d'autres destinataires sans l'autorisation d'Immofonds Asset Management AG. Ce communiqué de presse ne représente ni une offre ni une recommandation de souscription ou de restitution de parts de fonds, mais sert exclusivement à des fins d'information. Les seuls documents déterminants pour une décision d'investissement, comme le prospectus de l'émission et le prospectus avec contrat de fonds intégré, peuvent être obtenus gratuitement auprès d'Immofonds Asset Management AG (Rämistrasse 30, 8001 Zürich). Les investissements dans des produits financiers sont liés à différents risques, dont la perte potentielle du capital investi (perte totale). Immofonds Asset Management AG ne répond d'aucune éventuelle perte ni d'aucun éventuel dommage (direct, indirect ou subséquent) découlant de la distribution du présent document ou de son contenu, ou en lien avec ladite distribution. Ce communiqué de presse ne s'adresse pas à des personnes dont le domicile et/ou le siège social se situe en dehors de la Suisse. Il ne doit notamment pas être remis ou mis à disposition de personnes américaines (y compris les personnes morales) au sens de l'US Securities Act ou des réglementations fiscales américaines ni distribué aux Etats-Unis d'Amérique (USA). Il en va de même pour l'ensemble des Etats et pays dans lesquels l'IMMOFONDS suburban est interdit. La même chose vaut pour l'ensemble des Etats et pays dans lesquels il est interdit de proposer l'IMMOFONDS suburban.